

Chapitre 1

**LE LAC LARRON AU TEMPS DU RÉGIME FRANÇAIS (1608-1790)**

**Un territoire sauvage**

Le territoire de la ville de Lac-Delage, faisant partie de la MRC La Jacques-Cartier, se situe aux limites de la nouvelle ville de Québec et des Cantons-Unis de Stoneham, Tewkesbury et Saint-Adolphe. Le territoire du lac Laron se situe au piedmont des Laurentides à une trentaine de kilomètres au nord du centre-ville de Québec<sup>1</sup>. Avant son aménagement en secteur domiciliaire qui est postérieur à 1959, le territoire demeurait en grande partie à l'état sauvage. Une ferme occupait un espace restreint au nord du lac. Le territoire se compose d'un lac de petites dimensions entouré de sommets montagneux. Le secteur immédiat de la ville comporte plusieurs lacs similaires dont le lac du Sud-Ouest ainsi que des cours d'eau importants comme la rivière Jacques-Cartier et la rivière des Hurons. Une zone marécageuse occupe le territoire compris entre le lac Laron et le lac Saint-Charles. Cette zone, qui est maintenant connue sous le nom de Marais du Nord, est traversée par la rivière des Hurons. La rivière se trouve toutefois à l'extérieur du territoire de la ville. Une bande de terre arable occupe le nord du lac, et elle permet une implantation humaine limitée. Une végétation dense et compacte recouvre le territoire qui comporte également une faune abondante. Au XIX<sup>e</sup> siècle, le lac, par exemple, était réputé pour ses eaux poissonneuses.

**Le sentier des Jésuites**

Au XVII<sup>e</sup> siècle, les Montagnais font le transport des fourrures entre Métabetchouan située sur la rive sud du lac Saint-Jean et Stadacona (Québec)<sup>2</sup>. Les Amérindiens empruntent un sentier qui suit le tracé de la rivière Saint-Charles, du lac Saint-Charles puis qui remonte la rivière des Hurons.

La Compagnie des Indes Occidentales - détentrice du privilège du commerce de la fourrure en Nouvelle-France - est abolie en 1674 puis remplacée par celle d'un riche marchand de Paris, Jean Oudiette<sup>3</sup>. Oudiette engage Charles Bazire de Québec à titre de procureur de la compagnie. Devant les difficultés croissantes d'approvisionnement, Bazire décide

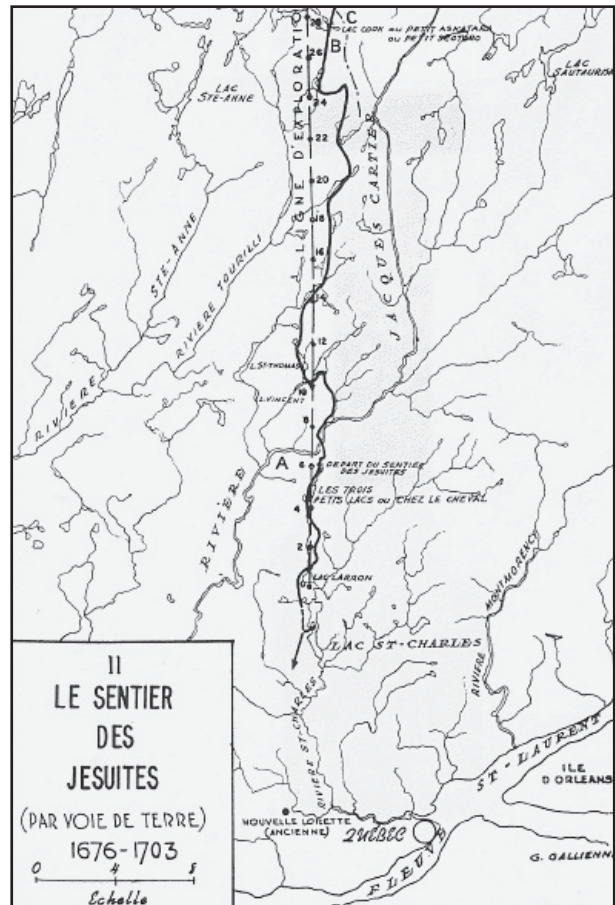


Fig. 1 : Le sentier des Jésuites relie Québec au poste de traite et à la mission Saint-Charles établis à Métabetchouan entre 1676 et 1703. Illustration tirée de Thomas-Edmond Giroux, *De Québec au Lac Saint-Jean ou Sentiers des Laurentides : Sentiers des Amérindiens, Sentiers des Jésuites (1678-1703)*, Chicoutimi, Science Moderne, 1977, p. 145.

d'établir un poste de traite à Métabetchouan. Les Jésuites s'associent à l'entreprise afin de fonder une mission au poste de traite. Le lac Saint-Jean compte plusieurs missions jésuites décrites dans les *Relations*<sup>4</sup>, et le sentier sert de voie de communication privilégiée.

Les Jésuites utilisent le sentier des Montagnais - qui devient le sentier des Jésuites - afin d'acheminer diverses marchandises à la mission Saint-Charles et au poste de traite (figure 1). Le sentier

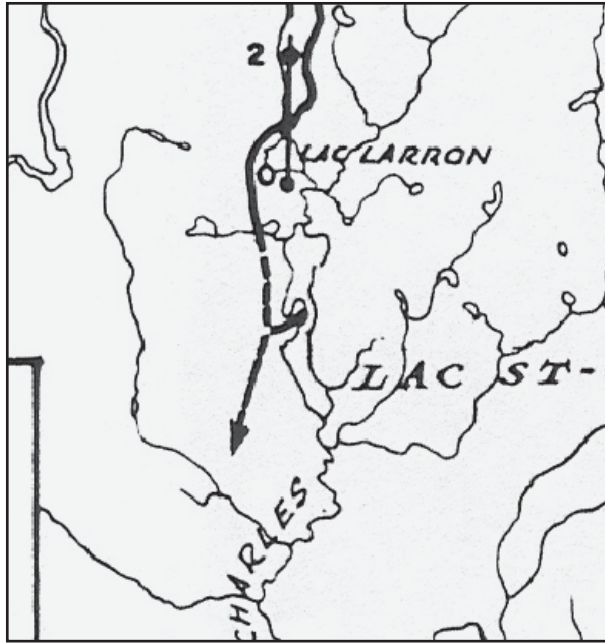


Fig. 2 : Le sentier des Jésuites compte deux tracés, l'un pour l'été et l'autre pour l'hiver. Illustration tirée de Thomas-Edmond Giroux, *De Québec au Lac Saint-Jean ou Sentiers des Laurentides : Sentiers des Amérindiens, Sentiers des Jésuites (1678-1703)*, Chicoutimi, Science Moderne, 1977, p. 145.

subit des aménagements mineurs afin de faciliter le transport des marchandises au cours des années 1675-1676<sup>5</sup>. Il est officiellement en fonction à partir de 1676. Le sentier a été abandonné lors de la fermeture du poste de traite et de la mission en 1703. Le sentier des Jésuites emprunte deux tracés distincts suivant les saisons. Le sentier dit « d'été » reprend le tracé de l'ancien sentier des Montagnais : il passe par la rivière Saint-Charles, le lac Saint-Charles puis la rivière des Hurons. Le sentier d'été sert essentiellement au transport des fourrures, un transport relativement léger. Le sentier dit « d'hiver » contourne le lac Saint-Charles et le lac Larron par l'ouest, puis il bifurque vers l'est au-delà du lac Larron avant de se diriger vers le nord. Le sentier d'hiver emprunte une voie terrestre pour le transport de marchandises plus lourdes comme le bétail qui ne peut cheminer sur les cours d'eau gelés<sup>6</sup>. Il évite également la zone marécageuse située au sud du lac Larron, car elle ne gèle pas assez solidement en hiver. Le sentier d'hiver emprunte approximativement le parcours de la 1<sup>re</sup> Avenue à Lac-Saint-Charles puis contourne le lac Larron au nord en direction de l'est en empruntant le tracé de l'ancien chemin du Curé avant de bifurquer vers le nord en se frayant un chemin entre les deux monts qui bordent la ville de Lac-Delage au nord (figure 2). Aussi les Montagnais, les Hurons et les Jésuites eurent-ils

connaissance de l'existence du lac Larron en raison de sa proximité du sentier. Il s'agit donc de la première exploration connue du secteur du lac Larron.

## Le temps des seigneuries

Afin d'aménager le territoire de la Nouvelle-France, la couronne française adopte le système seigneurial qui prévaut dans la métropole à cette époque<sup>7</sup>. Ce système, dont l'origine remonte au Moyen Âge, consiste à diviser le territoire en grandes parcelles - les seigneuries - que le roi concède à des nobles, à des officiers militaires, au clergé ou à des administrateurs coloniaux. Le seigneur doit aménager le territoire de sa seigneurie afin d'en tirer des avantages financiers. Il divise le territoire en censives qu'il concède à des colons. Les colons défrichent la terre afin de vivre des produits de l'agriculture. Le seigneur retire des privilèges sociaux et économiques qui découlent de l'exploitation adéquate de sa seigneurie<sup>8</sup>. Il perçoit, par exemple, un droit de banalité qui correspond approximativement à un quatorzième des grains que les censitaires doivent moudre au moulin seigneurial. En raison de l'absence de voie de communication en dehors du fleuve Saint-Laurent et de ses principaux affluents, les seigneuries se composent de grandes bandes de terres étroites et profondes disposées de part et d'autre des cours d'eau.

Robert Giffard obtient la seigneurie de Beauport de la Compagnie des Cent-Associés en 1634<sup>9</sup>. Par la suite, la Compagnie des Cent-Associés concède également la seigneurie Saint-Gabriel à Robert Giffard en 1647<sup>10</sup>. Les deux concessions réunies constituent une immense seigneurie qui s'étend profondément dans les terres à plus de 30 kilomètres. Elle inclut, par exemple, le territoire de Saint-Émile, de Lac-Saint-Charles et de Saint-Gabriel-de-Valcartier. Dès l'acquisition de la seigneurie Saint-Gabriel, Robert Giffard en cède une partie aux Religieuses Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec en 1647<sup>11</sup>.

« J'ay Robert Giffard, seigneur de Beauport, coner et medecin ordinaire de Sa Majesté, désirant gratifier et aider ma fille Françoise Giffard demeurante avec les Révérendes Hospitalières de la Nouvelle-France établies à Kebec et y prétendant être rige et prendre l'habit de religion, et faire sa profession en son tems, ai cédé et donné et cède et donne par ces prestes aux dts Rlses. une demie lieue de la terre qui m'a été donnée cette année preste par Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France par leur concession faite en date du seizième avril mil six cent quarante sept et par une autre tendante

à même fin du quinzième mai mil six cent quarante-sept, laquelle terre conformément aux dtes concessions se trouve des terres concédées à M. Couillard et possédées par icelui qui sont sur la rivière Saint-Charles, du côté du nord, l'espace d'une route ou environ en deça du Sault, tirant vers Kebec, et ainsi celles qui m'ont été concédées tirant au-delà du Sault, deux lieues de long de la d. rivière et dix lieues en profondeur [...] »<sup>12</sup>

La donation constitue donc la dot de la fille du seigneur - Marie-Françoise - qui devient la première canadienne à prononcer ses vœux dans la communauté des Augustines. La communauté nomme la seigneurie Saint-Ignace afin de perpétuer le souvenir de leur première mère supérieure de Québec. Le lac Saint-Charles ainsi qu'une partie du lac Laron sont situés sur le territoire de la seigneurie Saint-Gabriel qui a été cédé aux Augustines en 1647 (figure 3).

De manière générale, les premiers hameaux et villages de la province se développent en bordure du fleuve ou des cours d'eau importants. Ainsi la mise en valeur des territoires situés au nord de la première « strate de colonisation » est-elle relativement tardive. L'absence de voie de communication, l'isolement, les conditions géographiques et climatiques impropres à l'agriculture et le manque de colons freinent la colonisation de plusieurs territoires comme le secteur nord de la seigneurie Saint-Ignace. Aussi la colonisation du territoire de Lac-Saint-Charles ne débute-t-elle véritablement que vers les années 1780<sup>13</sup>, et elle ne semble pas avoir débordé sur le secteur voisin du lac Laron. Le secteur du lac Laron n'aurait donc pas été exploité au temps des seigneuries.

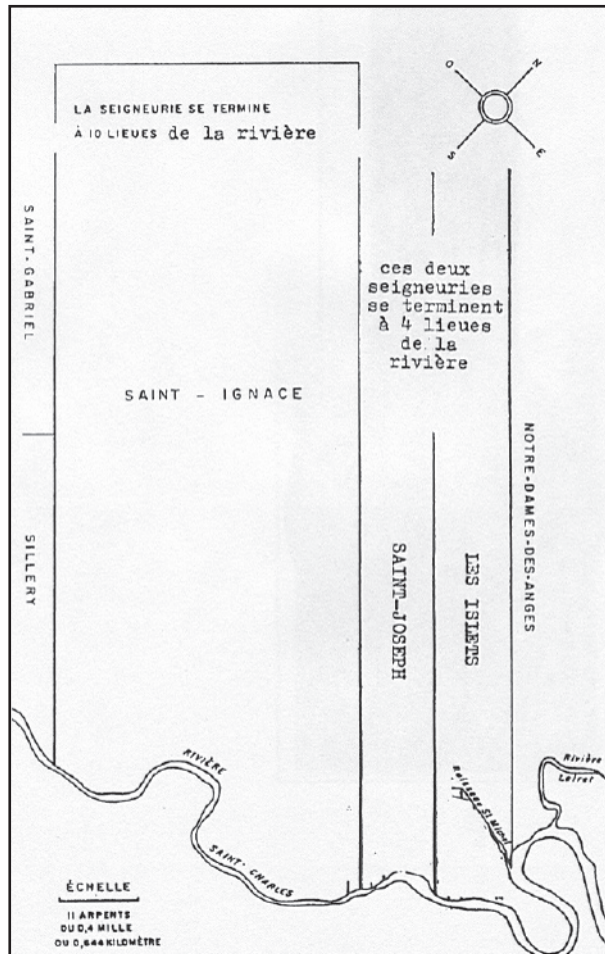


Fig. 3 : La seigneurie de Saint-Ignace. Illustration tirée de Marcel Trudel, *Le terrier du Saint-Laurent. De la Côte-Nord au lac Saint-Louis*, Montréal, Méridien, 1998, p. 159.

## Notes du chapitre 1

1. Le lac Delage portait le nom de lac Larron jusqu'aux années 1960. Le nom a ensuite été officiellement changé auprès de la Commission de Toponymie du Québec.
2. Gilles Bonenfant, *et al.*, *Évaluation critique du développement de la municipalité des Cantons-Unis de Stoneham et Tewkesbury*, Mémoire de maîtrise, Sainte-Foy, Université Laval, 1993, p. 10.
3. Thomas-Edmond Giroux, *De Québec au Lac Saint-Jean ou Sentiers des Laurentides : Sentiers des Amérindiens, Sentiers des Jésuites (1678-1703)*, Chicoutimi, Science Moderne, s.d., p. 106.
4. *Relations inédites de la Nouvelle-France, 1672-1678*, Montréal, Élysée, 1974, Tome II.
5. Giroux, *op. cit.*, p. 71-72.
6. Giroux, *op. cit.*, p. 91.
7. Alain Laberge, « La seigneurie : milieu de vie des anciens Canadiens », dans *Cap-aux-Diamants*, n° 58 (été 1999), p. 10.
8. *Ibid.*, p. 11.
9. Serge Lambert et Caroline Roy, *Une histoire d'appartenance. Québec et la vallée de la Jacques-Cartier*, Sainte-Foy, Éditions GID, 2002, p. 318.
10. Pierre-Georges Roy, *Inventaire des concessions en fief et seigneurie. Fois et hommages et aveux et dénombrements, conservés aux archives de la province de Québec*, Beauceville, L'Éclaireur, 1927, p. 234-235.
11. *Ibid.*, p. 235-238.
12. Pierre-Georges Roy, *op. cit.*, p. 235-236.
13. Serge Lambert et Caroline Roy, *op. cit.*, p. 475.